

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le Seize Décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme GIANANTI, Mme DUBOIS, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAULT,
M. DUCROT, Adjoint ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme PETIT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAURIN-MAUBERGER,
M. VIVIER, M. OLIVIER, M. LASSALLE (Maire délégué de Rossay), M. VILLAIN, Mme FOUCHEREAU, M. PERREAU, Mme POINTIS,
M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, M. SALMON, Mme THIBAUT, Mme GIROIRE, Mme AUMOND.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Anne-Marie GIROIRE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Martine AUMOND à Mme Laurence POINTIS

OBJET DE LA DELIBERATION :

Débat d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

VU la Commission Affaires Générales du 25 Novembre 2015 portant sur le Débat
d'Orientations Budgétaires 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Décembre 2015 portant sur
le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 et au vote des taux
d'imposition 2016,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 14 Décembre 2015 relative aux
nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la
République relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités
territoriales,

VU la modification des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L.
5622-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat
d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au
contenu du débat,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération
spécifique, qui donne lieu à un vote,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le
Débat d'Orientations Budgétaires 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... **22 DEC. 2015** ...

Affiché le : ... **22 DEC. 2015** ...

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20151216-2015-9-1-DE
Date de télétransmission : 22/12/2015
Date de réception préfecture : 22/12/2015